

Robert Mischlich, Une mission secrète à Bonn: extrait sur le manque d'efficacité des organisations européennes

Légende: Proche collaborateur de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, Robert Mischlich dresse un bilan mitigé des actions menées par le Conseil de l'Europe et l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) en faveur du processus d'intégration européenne.

Source: MISCHLICH, Robert. Une mission secrète à Bonn. Lausanne: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 1986. 69 p. (Cahiers rouges).

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/robert_mischlich_une_mission_secrete_a_bonn_extrait_sur_le_manque_d_efficacite_des_organisations_europeennes-fr-54895c31-5ec2-41cf-bf89-25b9148c69a5.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Une mission secrète à Bonn

[...]

Dans la recherche d'une solution en vue de faire participer plus étroitement l'Allemagne occidentale à l'organisation européenne, pour mieux l'encadrer, la lier étroitement à l'Occident, les institutions européennes qui avaient été créées jusqu'alors étaient d'une faible efficacité. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE) n'était «nullement en mesure de réaliser une intégration économique de l'Europe occidentale». Sur le plan politique, le Conseil de l'Europe était encore plus décevant, Robert Schuman n'avait pas d'illusions à cet égard. Il avait été le signataire du Traité de Londres en 1949, qui donna naissance à cette institution dont, mieux que quiconque, il connaissait les faiblesses. D'ailleurs, dans l'esprit de Robert Schuman, le Conseil de l'Europe était davantage une tribune favorisant la formation d'une opinion publique européenne, un laboratoire où sont élaborées les idées nouvelles de coopération, qu'une institution susceptible de faire naître des projets débouchant sur le réel. J'avais l'habitude d'accompagner le ministre à Strasbourg lors des réunions du Comité des ministres et j'ai pu me rendre compte combien étaient stériles et byzantines les discussions qui portaient invariablement sur des problèmes de procédure. Du reste, ses pouvoirs avaient été limités d'une manière si drastique, à la demande de la Grande-Bretagne et contre les désirs plus «intégrationnistes» du Gouvernement français, que le Conseil de l'Europe restait voué, du moins à cette époque, à l'impuissance politique (2).

Les organisations européennes existantes ne dépassaient pas le niveau de la coopération intergouvernementale, malgré les efforts de la France.

[...]

(2) Par la suite, l'activité du Conseil de l'Europe prit une plus grande importance et les débats de son Assemblée furent souvent passionnants et d'une haute tenue. Secouant la tutelle du Comité des ministres en exigeant d'établir elle-même son ordre du jour, l'Assemblée vota de nombreuses motions pour l'établissement d'une union économique européenne. La plupart de ses résolutions furent repoussées par le Comité des ministres. Cependant, la recommandation de l'Assemblée relative aux droits de l'homme fut prise en considération par le Comité des ministres et les gouvernements signèrent, le 4 novembre 1950, la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui allait connaître d'importants développements avec l'installation de la Cour européenne des droits de l'homme. L'organisation de cette haute juridiction introduisit un élément de supranationalité qu'il convient de saluer au passage. Voir aussi, Robert SCHUMAN. «Nos tâches européennes», in *Saisons d'Alsace*, n° 4, 1949.